



MARKT/2526/02-FR
Orig. EN

AGCS ET EVOLUTIONS INTERNATIONALES RECENTES – RAPPORT INTERMEDIAIRE

Commission européenne, B-1049 Bruxelles / Europese Commissie, B-1049 Brussel – Belgique. Téléphone: +32-2-299.11.11
Bureau: C107 2/73. Téléphone: ligne directe +32-2-296.30.34. Télécopieur: +32-2-295.55.52

http://europa.eu.int/comm/internal_market/
E-mail: Jens.Viberg@cec.eu.int

Bien que le principal interlocuteur au niveau européen pour l'AGCS et les questions internationales soient les comités dits de l'article 133, le CA n'en a moins pas pour habitude de tenir ses membres informés de l'évolution des négociations commerciales internationales. Le document en annexe fournit un rapport intermédiaire sur les prochaines négociations AGCS: il permet de constater le grand nombre de demandes adressées par des États membres à des pays membres de l'OMC et le nombre par comparaison relativement modeste de demandes reçues. Ce phénomène traduit certainement le dynamisme supérieur des marchés de l'UE et leur cadre réglementaire plus libéral.

Question:

Les membres du CA sont invités:

- § *à prendre note des nouveaux développements;*
- § *à fournir toute information sur les entraves à l'accès aux marchés mentionnées dans les demandes adressées à l'UE, et*
- § *à faire connaître leurs observations sur tout autre aspect lié.*

Conférence ministérielle de DOHA

Lors de la conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, il a été décidé que pour les prochaines négociations AGCS, les demandes initiales devraient être adressées avant la fin juin 2002, les offres initiales avant la fin mars 2003, les négociations elles-mêmes devant se conclure avant la fin 2004.

Demandes

La Communauté européenne et ses États membres (CE) ont respecté l'échéance de fin juin 2002 et adressé des demandes à 109 membres de l'OMC pour tous les secteurs. Le grand nombre de demandes présentées par la CE est l'expression de sa volonté d'impliquer le plus grand nombre possible de membres de l'OMC dans les futures négociations. Lors des précédents cycles de négociations multilatérales, la CE avait en effet été accusée par certains d'ignorer les pays les moins avancés, et un certain nombre de pays en développement.

Prenant en considération à la fois l'importance des problèmes d'accès au marché et les possibilités économiques limitées de certains membres de l'OMC, la CE a choisi de scinder ses demandes et de les adresser à trois différents groupes de l'OMC: les membres du groupe I correspondent aux principaux partenaires commerciaux de la Communauté, y compris un certain nombre de pays en développement majeurs. Les membres du groupe II ont été désignés sur la base de leur PIB par habitant et ceux du groupe III correspondent aux pays les moins avancés et à certains pays en développement à faible PIB.

La CE a jusqu'à présent reçu 21 demandes d'autres membres de l'OMC. Même si d'autres demandes sont encore susceptibles de lui parvenir, on peut déjà observer la nette disproportion entre le nombre des demandes soumises par la CE et le nombre des demandes qui lui ont été adressées. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les raisons de ce déséquilibre, peut-être liées au degré d'engagement dans l'exercice de certains membres de l'OMC ou à l'adoption de stratégies particulières, ou peut être cela traduit-il le plus grand dynamisme des marchés de l'UE et leur cadre réglementaire plus libéral.

À la suite de la publication induite sur Internet, au printemps dernier, des projets de demandes initiales de la CE, les États membres, réunis au sein du comité 133, ont décidé de préserver la confidentialité des demandes CE, de celles adressées à la CE et des autres documents liés à l'exercice. Les membres du comité des assurances auront toutefois été consultés sur ces documents par leurs gouvernements nationaux. Il est essentiel de poursuivre la coopération avec les autorités nationales.

Services financiers

Sur les 109 demandes CE, 85 portent sur le secteur des services financiers. Des demandes concernant les services financiers ont été adressées à 35 membres du groupe I, 17 membres du groupe II et 33 membres du groupe III. Sur les 19 demandes adressées à la CE, 15 comportent des requêtes concernant les services financiers sous une forme ou une autre.

Engagements actuels de la CE dans les services financiers – sur la base du "Mémorandum sur les engagements dans les services financiers":

- § mode 1¹: couverture sectorielle: fourniture et intermédiation en réassurance, assurance TMA (transports maritimes et aériens) et services auxiliaires de l'assurance, fourniture d'informations financières et services de conseil. Limitations: dans l'assurance, 16 par les États membres dont 11 portant sur l'assurance TMA;
- § mode 2: couverture sectorielle: la même que le mode 1 pour les services d'assurance. Limitations: dans l'assurance, 11 par les États membres (limitations identiques à celles du mode 1), dont 9 concernent l'assurance TMA;
- § mode 3: couverture sectorielle: tous les services d'assurance de la classification de l'annexe sur les services financiers (4 sous-secteurs). Limitations: dans l'assurance, 18 par les États membres dont 10 concernent les succursales et trois les critères de résidence;
- § mode 4: engagements comme dans la section horizontale, plus un certain nombre de limitations spécifiques des États membres (5 portant sur les critères de résidence, 1 sur les critères de nationalité).

Demands adressées par la CE:

- § aux membres du groupe I: les engagements devraient être pris conformément au mémorandum, et en suivant la classification de l'annexe sur les services financiers". De plus, pour ce qui concerne les pays de l'OCDE, la CE demande qu'ils prennent des engagements relatifs à l'assurance transfrontalière des grands risques en application des principes arrêtés dans le cadre de l'OCDE sur la libéralisation du marché de l'assurance;
- § aux membres du groupe II: les engagements doivent être souscrits conformément au niveau des engagements pour les modes 1, 2 et 3;
- § aux membres du groupe III: la classification doit être effectuée conformément à l'annexe sur les services financiers, et les services d'assurance (autres qu'auxiliaires) doivent faire l'objet d'engagements: assurance directe (vie et non-vie) pour le mode 3, et réassurance et rétrocession pour le mode 1.

¹ Mode 1: fournitures transfrontières; mode 2: consommation à l'étranger; mode 3: présence commerciale; mode 4: présence de personnes physiques.

Demandes adressées à la CE²:

Les demandes adressées à la CE varient considérablement dans leur forme et leur contenu. C'est ainsi, par exemple, que l'île Maurice demande qu'il soit tenu compte des mesures de libéralisation des services financiers qu'elle a adoptées, que le Mexique n'aborde que des questions de mode 4, en se focalisant sur la circulation des travailleurs peu qualifiés, alors que le Japon et le Canada demandent un agrément unique pour l'activité de leurs succursales d'assurance établies dans la CE et que les États-Unis souhaitent que la CE souscrive à des principes de régulation très similaires aux propositions formulées par le groupement appelé "Financial Leaders Group" – qui incluent notamment une obligation de consultation préalable sur les propositions de mesures législatives (du style registre fédéral).

Les principaux aspects abordés sont les suivants:

§ Fourniture transfrontière d'assurance couvrant les transports maritimes et aériens:

Plusieurs membres demandent l'élimination des limitations actuellement appliquées par des États membres.

§ Régime appliqué aux succursales de pays tiers:

Le Canada, les États-Unis, le Japon, la Suisse et l'Uruguay ont demandé l'élimination des limitations actuellement appliquées par les États membres, et notamment l'assouplissement des régimes d'agrément en vigueur et la mise en place d'un passeport unique pour l'activité des succursales au sein de la CE.

§ Questions de réglementation intérieure:

Le Japon demande un renforcement de nos engagements supplémentaires actuels concernant le processus d'agrément et les États-Unis ont présenté deux séries de principes de réglementation se focalisant sur la transparence. En outre, plusieurs demandes spécifiques portant sur les réglementations des États membres ont été adressées par l'Australie, le Canada, le Japon et la Corée.

§ Critères de nationalité et de résidence:

De nombreux membres demandent la suppression des limitations actuellement appliquées par les États membres, et plusieurs pays en développement font preuve d'un intérêt marqué pour le mode 4.

² Pays développés: Australie, Canada, Hong Kong, Japon, Corée, Suisse, Taïwan, États-Unis. Pays en développement: Brésil, Chine, île Maurice, Mexique, Panama, Paraguay, Uruguay.

Procédure

- § Comité de l'article 133: Les États membres coordonnent les préparatifs des offres initiales, en coopération avec la Commission, dans le cadre du comité 133 sur les services. La même procédure avait été suivie pour la préparation des demandes initiales. Les travaux portent principalement sur la centralisation des réponses des États membres aux demandes adressées par 15 membres de l'OMC. Début novembre, une réunion spéciale avec des experts nationaux des services financiers a eu lieu. Cette réunion a fourni l'occasion de vérifier si les barrières mentionnées dans les demandes étaient bien toujours en place. Ses conclusions contribueront utilement à la préparation des offres initiales.
- § Genève: Une série de réunions bilatérales de clarification se sont déroulées à Genève fin juillet et fin octobre. Une nouvelle série de réunions aura lieu début décembre. Ces réunions bilatérales permettent d'apporter tous les éclaircissements nécessaires au niveau des demandes adressées par les deux parties. Les demandes de la CE ont été vérifiées par le comité 133 des services, et les États membres participent aux réunions bilatérales. Un compte rendu intégral des conclusions du comité 133 des services est également fourni.
- § Calendrier provisoire: La présidence a proposé le calendrier suivant:
- mi-janvier 2003: La Commission présente un premier projet d'offre initiale.
 - mi-février 2003: Observations des États membres sur le premier projet.
 - mi-mars 2003: La Commission présente un deuxième projet d'offre initiale.
 - fin mars 2003: Les États membres approuvent l'offre initiale.
 - 31 mars 2003: Présentation à Genève de l'offre initiale.
- § Comité des assurances: Pour une préparation appropriée des offres initiales de la CE, il est essentiel que les membres du comité des assurances participent activement à leur processus national de coordination. La Commission souhaiterait également recevoir toute information dont vous disposeriez concernant les entraves à l'accès au marché mentionnées dans les demandes adressées à la CE. Pour des raisons logistiques, il serait préférable que ces informations soient transmises par le canal du secrétariat du CA (michael.thom@cec.eu.int) au fonctionnaire responsable (Jens Viberg) de l'unité C3 de la DG Marché intérieur. La Commission s'engage à vous tenir informés de l'évolution de la procédure.

Question:

Les membres du CA sont invités:

- § *à prendre note des nouveaux développements;*
- § *à fournir toute information sur les entraves à l'accès aux marchés mentionnées dans les demandes adressées à l'UE, et*
- § *à faire connaître leurs observations sur tout autre aspect lié.*